



Séance de mardi 12 janvier 2021

<u>Vice-Président</u>	M. Olivier Gétaz
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	Mme Catherine Berger M. Jean-Gabriel Rey

Le vice-président souhaite la bienvenue aux conseillers de Montherod qui rejoignent le conseil communal d'Aubonne et invite M. le Syndic Luc-Etienne Rossier à présenter les municipaux montherolis qui ont rejoint la Municipalité pour ce semestre de transition. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier présente M. Claude Ioset, ancien Syndic et M. Léopold Spruyt, ancien municipal de Montherod qui ont rejoint la Municipalité au 1^{er} janvier 2021.

Pour les conseillers aubonnois, l'appel se fera comme d'habitude, selon les résultats des élections de 2016, alors que pour Montherod, l'appel se fera selon une liste alphabétique.

Sur 89 conseillers formant la nouvelle commune fusionnée, 59 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Nicolas Suter, Catherine Zweifel, Charles Gabella, Valérie André, Anne-Marie Piguet, Christian Streit, Julien Lüthi, Verena Gubler, Christine Dubugnon, Guy Maurer, Thierry Bertinotti, Ariane Perret Fivaz, David Terraz, Florence Widmer, Gérard Bigler, Franck Budel, Jean-Guy Demont, Micheline Fatio, Cédric Morier, Steeve Reymond, Steeve Reymond, Angela Roger, Philippe Roger, Isabelle Suter Bretonnier, Catherine Tschabold, Jean-Luc Tschabold. Ne se sont pas excusés : Mmes et MM. Martine Guenin, Patrick Meylan, Pierre-Louis Meylan, Isabelle Véron.

Le quorum étant atteint, le vice-président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Les Conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

Durant ces dernières semaines, le Bureau a reçu 6 démissions de conseillers montherolis : MM. Jean-Baptiste Von Streng, Jérôme Hostettler, Jean-Daniel Hediguer, Costanzo Manca, François Burnier et Alexandre Pratini, ce qui représente 35 conseillers. Pour Aubonne, M. Philippe Herschke a également fait part de sa démission ; dès lors l'effectif d'Aubonne est de 54 conseillers. Le Bureau regrette ces démissions. Le total des conseils unifiés à ce jour est de 89 conseillers. Le bureau a décidé de ne pas remplacer les démissionnaires d'ici la fin de la législature.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2020 d'Aubonne

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté avec remerciements à son auteur (5 abstentions).

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2020 de Montherod

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté avec remerciements à son auteur (1 abstention).

3. Communications du Bureau

Le vice-président rappelle les règles en cas d'absence aux séances de Conseil. Les absents sont priés de s'excuser aux adresses de la présidence et du secrétariat mentionnées ci-dessus.

Selon l'arrêté cantonal du 2 décembre, le port du masque est obligatoire durant toute la séance, hormis pour l'orateur si celui-ci se trouve à 1,5 m. des personnes présentes, ce qui est le cas ; les intervenants se déplacent au pupitre, le micro est désinfecté après chaque intervention. Les séances sont accessibles à la presse mais pas au public.

Les conseillers de Montherod ont reçu les documents de registre des intérêts et de renseignements en décembre. Les conseillers qui ne l'auraient pas encore remis au secrétariat sont priés de le faire très rapidement. Le Bureau demande à chaque intervenant de se nommer avant de prendre la parole.

Le Bureau a eu plusieurs sujets à traiter, dont les votations fédérales du 27 novembre dernier. L'initiative populaire pour des entreprises responsables a été acceptée à 61,3%, quant à l'initiative pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre, elle a été refusée à 50,3% à Aubonne pour un taux de participation de 53,73%, soit 6,3% supérieure à la moyenne du canton. Pour le bureau électoral de Montherod, l'initiative pour des entreprises responsables a été acceptée à 62,6%, l'interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre a été acceptée à 52% pour un taux de participation de 44,4%, proche de celui du canton qui est de 46,6.

Le Bureau a rencontré M. François Strauss pour la préparation des élections communales et municipales et des votations fédérales du 7 mars prochain. M. François Strauss reste président du Bureau électoral de Montherod pour les élections communales et municipales du 7 mars.

Faisant suite à la démission de M. Denis Berger, le Conseil communal aurait dû procéder à l'élection d'un membre à la commission « Achats et ventes de terrains » ; le Bureau a décidé de renoncer à une nomination jusqu'à la fin de la législature, puisque cette commission a deux suppléants.

Une séance extra-muros était projetée en février de cette année, au vu de la situation sanitaire, le Bureau a décidé d'y renoncer. La séance aura lieu au CCSC.

La date de dépôt des listes pour les élections communales et municipales est fixée au 18 janvier à 12h00. Tous les renseignements utiles pour ces élections se trouvent sur le site internet communal : www.aubonne.ch/aubonne-officiel/elections-votations.

Les conseillers aubonnois ont été informés qu'ils pouvaient signer les listes pour les élections communales ce soir dès 19h45 ceux qui désireraient encore le faire en fin de séance sont priés de rejoindre M. Thomas Buchanan dans le foyer. Une permanence sera également à disposition au Bureau du Conseil communal (maison de Ville), mercredi 13, jeudi 14 et vendredi 15 de 17h00 à 19h00. Quant

aux listes pour le Bureau électoral de Montherod, elles ont déjà été déposées au Greffe municipal d'Aubonne.

L'installation des nouvelles autorités aubonnoises par Mme la Préfète Andréa Arn aura lieu au Temple le jeudi 25 mai à 19h00. La séance se poursuivra ensuite à l'Aula du château pour la nomination des commissions et du Bureau. Merci d'en prendre note.

Enfin, le Bureau a reçu un charmant courrier de M. Luc-Olivier Suter, fleuri à l'occasion de son anniversaire. Suite à la demande d'une conseillère, s'il reste encore plus de deux sujets à débattre après une heure et demie de séance, une courte pause et boissons seront à disposition.

Le vice-président propose de consulter le site internet communal pour connaître les manifestations du mois, www.aubonne.ch/agenda.

4. Rapports des commissions - Préavis no 06/20 – Renaturation du ruisseau de l'Armary à la Pêcherie

M. Guillaume Schneider donne lecture du rapport de la commission. La commission unanime, invite les conseillers à voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- accorde un crédit de Fr. 300'000.- pour la réalisation des travaux pour la renaturation du ruisseau de l'Armary à la Pêcherie
- autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet
- autorise la Municipalité à financer cet investissement dans un premier temps par la trésorerie courante puis par les subventions et participations privées.

M. François Linder donne lecture du rapport de la CoFIN. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, préavise favorablement à l'octroi de ce crédit.

M. Guillaume Schneider donne lecture de l'amendement déposé par la commission : « *Le Conseil communal d'Aubonne demande à la Municipalité d'élaborer un préavis sur les conséquences de la cession de l'entier du bief à l'Etat* ».

La Municipalité, par son Syndic M. Luc-Etienne Rossier, déclare se rallier aux termes de l'amendement, la suppression de la servitude exigeant de toute manière une enquête publique et la présentation d'un préavis.

Le vice-président ouvre la discussion sur l'amendement déposé. La parole n'étant pas demandée, le vice-président soumet l'amendement au vote : « *La Municipalité élabore un préavis sur les conséquences de la cession de l'entier du bief à l'Etat* ». L'amendement est accepté par 56 oui, 0 non, 3 abstentions.

Le vice-président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis municipal no 06/20 - Renaturation du ruisseau de l'Armary à la Pêcherie est accepté par 54 oui, 0 non, 5 abstentions.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier remercie les conseillers pour leur vote de confiance et la commission pour son travail, tout en rappelant que la commune d'Allaman pilotera ce projet, car le territoire concerné se trouve sur cette dernière commune.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Rapport de la commission – Préavis no 08/20 – Arrêté d'imposition pour l'année 2021

En remplacement de M. Olivier Gétaz, M. James Véron donne lecture du rapport de la CoFIN. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, propose de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. adopte le nouvel arrêté d'imposition communal pour l'année 2021 avec un taux d'imposition de 70% par rapport au taux cantonal de base
2. ne fixe pas de taux particulier à l'article 4 pour les intérêts de retard et laisse la loi annuelle sur les impôts s'appliquer par défaut
3. fixe à deux fois la limite de l'amende pour les soustractions d'impôts qui figure à l'article 7 du formulaire officiel.
4. transmet cet arrêté au Conseil d'Etat.

Le vice-président ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

M. Yves Charrière demande des précisions sur l'impôt foncier non facturé depuis 10 ans. Il lui est répondu par M. James Véron qu'en effet, il n'a pas été facturé car il s'agit d'un point spécifique du droit foncier concernant les constructions et installations durables, qui ont un statut particulier. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral avoue qu'il ne peut répondre de suite et se renseignera auprès du Boursier. Mme la Municipale Sandra Linder précise qu'il s'agit de constructions sur un fonds d'autrui qui sont des spécificités existantes à Montherod ; c'est une articulation qui permet à une personne de construire sur le terrain d'un propriétaire différent. L'impôt n'a pas été perçu car il est difficile de calculer au niveau fiscal la distinction entre les deux types de propriétaires. M. Stéphane Cloux remarque qu'il est lui-même dans ce cas sur le territoire aubonnois et l'impôt foncier lui a été perçu. Mme la Municipale Sandra Linder répond que c'est une spécificité de propriété très particulière et qui ne concerne qu'un ou deux cas sur le territoire de Montherod.

M. Luc-Olivier Suter remercie la CoFIN et la Municipalité pour la proposition de fonds Covid-19. Il se renseigne sur la manière dont ce fonds de soutien sera utilisé. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que ce fonds relève du prochain point de l'ordre du jour. La Municipalité et la CoFIN se sont entendues sur le modèle cantonal, les demandes seront traitées par le président de la CoFIN, le Boursier communal et lui-même et attribueront les aides en fonction des besoins.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président clôt la discussion et soumet le préavis municipal au vote :

Le Conseil communal d'Aubonne

- adopte le nouvel arrêté d'imposition communal pour l'année 2021 avec un taux d'imposition de 70% par rapport au taux cantonal de base
- ne fixe pas de taux particulier à l'art. 4 pour les intérêts de retard et laisse la loi annuelle sur les impôts s'appliquer par défaut
- fixe à deux fois la limite de l'amende pour les soustractions de l'impôt qui figurent à l'article 7 du formulaire officiel
- transmet cet arrêté au Conseil d'Etat.

Le préavis municipal no 08/20 – Arrêté d'imposition pour l'année 2021 est accepté par 54 oui, 0 non, 5 abstentions. Le vice-président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Rapport de la commission – Préavis no 07/20 – Budget 2021

M. Philippe Creteigny donne lecture du rapport de la commission. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, dépose l'amendement suivant : « *Une attribution complémentaire de Fr. 195'000.- est attribuée au budget 2021 au compte intitulé : Soutien impact Covid-19 venant s'ajouter aux Fr. 55'000.- transférés des comptes communaux 2020, compte présentant ainsi un total de Fr. 250'000.- disponibles. A charge de la Municipalité de trouver les ressources nécessaires dans le cadre du budget 2020* ». Au vu de ce qui précède, la CoFIN prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Adopte le budget de l'année 2021 faisant apparaître Fr. 36'669'850.- aux dépenses, Fr. 35'135'200.- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 1'534'650.-

Le vice-président ouvre la discussion.

M. Thomas Buchanan revient sur le point « Remarques particulières » (point 4), Ancienne gare des bus où l'on n'entre pas en matière sur les frais de chauffage car *la visibilité du Centre est à relativement court terme* et demande à la Municipalité de définir le sens de « court terme ». M. Philippe Creteigny répond que le terme est subjectif, il est de moins de 20 ans. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que pour la Municipalité, le « court terme » vise à un horizon de moins de 10 ans. La Municipalité a toujours considéré ce bâtiment comme provisoire et il était hors de question de le réaménager. La Municipalité a une autre vision pour cette place de l'Ancienne Gare.

M. Daniel Favre cite le rapport : « les recettes attendues sont bonnes ... » alors que cela fait plus de 9 mois que l'on parle de crise économique dans notre pays. Comment la Municipalité a-t-elle intégré la crise du Covid-19 à ces projections ? M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que la crise du Covid-19 apparaîtra dans les résultats 2020, puisqu'il y aura quelques dépenses supplémentaires. Une somme de Fr. 50'000.- était déjà au budget 2021, celle-ci sera augmentée si le Conseil accepte l'amendement de la CoFIN, que la Municipalité soutient. Les charges liées au Covid-19 sont séparées des charges normales afin de pouvoir les quantifier. Les rentrées fiscales des personnes physiques sont en baisse puisqu'en 2020 beaucoup de personnes ont demandé une modification de leurs acomptes, correspondant à environ 5% des rentrées des acomptes ; cette même règle a été utilisée pour 2021. C'est une règle approximative mais cela doit correspondre à une réalité. Pour les personnes morales, il n'y a pas eu de demandes de modification d'acompte.

M. Guillaume Schneider demande pour quelle raison une ligne de budget n'est pas allouée au développement durable, ce d'autant plus que l'urgence climatique a été votée ; quelques actions pourraient ainsi voir le jour. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que les actions liées au développement durable, comme pour les bâtiments avec des chauffages particuliers, des capteurs solaires font partie des projets qui sont insérés dans les préavis. Il n'y a donc pas de ligne spéciale car cela affecte beaucoup les dépenses communales.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président soumet le texte de l'amendement au vote.

L'amendement : « *Une attribution complémentaire de Fr. 195'000.- est attribuée au budget 2021 au compte intitulé : Soutien impact Covid-19 venant s'ajouter aux Fr. 55'000.- transférés des comptes communaux 2020, compte représentant ainsi un total de Fr. 250'000.- disponibles, à charge de la*

Municipalité de trouver les ressources nécessaires dans le cadre du budget 2021 ». L'amendement est accepté par 52 oui, 0 non, 7 abstentions.

Le vice-président soumet le préavis municipal no 08/20 – Budget 2021 au vote. Ce dernier est accepté par 46 oui, 3 non, 10 abstentions.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral remercie les membres de la CoFIN pour leur travail et le Conseil pour son vote de confiance.

7. Préavis no 01/21 – Aménagement favorisant la mobilité douce

Mme Sandra Linder donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- accorde un crédit de Fr. 167'000.- TTC pour la réalisation du projet des aménagements favorisant la mobilité douce
- autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet
- autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant et/ou par la trésorerie courante
- autorise la Municipalité à attribuer, durant 3 ans et dès l'exercice 2021, 1/3 de l'émolument pour l'usage du sol à un fonds de réserve pour la mobilité douce jusqu'à hauteur du crédit d'investissement
- autorise la Municipalité à amortir cet investissement par le fonds créé par l'attribution mentionnée au précédent point.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Diego de Haller, Johann Frain, Guillaume Schneider, Madeleine Tharin, Isabelle Patout. Suppléants : Anaïs Piguët, Pieter Volgers.

Le vice-président ouvre la discussion sur les remarques et questions aux membres de la commission.

M. Yves Meylan demande à la commission de se pencher sur le parcours Allaman-Aubonne.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Préavis no 02/21 – Crédit d'étude – Construction et réaménagement du site scolaire du Château

M. le Municipal Michel Crottaz donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- accorde un crédit de Fr. 362'000.- TTC pour la réalisation de cette étude
- autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet
- autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant et/ou par la trésorerie courante
- autorise la Municipalité à porter cet investissement au chapitre 9170 du bilan en attente du crédit d'ouvrage. Si les travaux sont réalisés, l'amortissement sera réalisé conjointement au

crédit d'ouvrage et si les travaux ne se font pas, un amortissement extraordinaire sera effectué au boucllement d'un exercice comptable.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mme et MM. Nicolas Rosat, Nicolas Suter, Lorette Killias Leutwiler, Luc-Olivier Suter, Thomas Buchanan. Suppléants : Alexandre Liardet, François Strauss.

Le vice-président ouvre la discussion sur les questions et remarques à la commission. La parole n'étant pas demandée, le vice-président clôt ce point de l'ordre du jour.

9. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés pour Aubonne et Montherod : Agrandissement de la crèche Cupidon (Fr. 480'000.- votés), Fr. 385'747.- engagés à ce jour. Aménagements traversée RC54 Montherod (Fr. 310'000.-), Fr. 294'720.-, l'objet est terminé, en attente des subventions. Réfection extérieure de l'église de Montherod (Fr. 80'000.- votés), Fr. 65'686.- Réaménagement locaux communaux Montherod (Fr. 80'000.-), Fr. 24'892.- engagés à ce jour. Révision du PQ du Chêne (Fr. 110'000.- votés), Fr. 105'504.- engagés à ce jour. Mise en séparatif Place du Temple (1'550'000.- votés), Fr. 1'019'012.- engagés à ce jour. Décompte et subventions à recevoir. Création d'un trottoir à l'av. Abraham Hermanjat (Fr. 520'000.- votés) Fr. 437'436.- engagés à ce jour. Réfection de la toiture du chalet du Pré de Rolle (Fr. 156'000.—votés), Fr. 4'300.- à ce jour. Réfection de la toiture du Pré d'Aubonne et adduction d'eau (Fr. 538'000.- votés), Fr. 27'854.- engagés à ce jour. En attente des confirmations de subventions. Crédit d'étude de la caserne SDIS (Fr.185'000.- votés), Fr. 162'400.- engagés à ce jour. Solde d'honoraires à recevoir. Travaux de réfection de l'Hôtel de ville (Fr. 250'000.- votés), Fr. 207'347.- engagés à ce jour. Réfections des chaussées Hermanjat, Trévelin, Allaman et modernisation de l'éclairage public (Fr. 1'200'000.-) votés, Fr. 935'998.- engagés à ce jour. Rénovation de l'orgue du Temple (Fr. 66'500.- votés), Fr. 68'836.- engagés à ce jour, l'ouvrage est terminé. Rénovation des fontaines historiques (Fr. 148'760.-) Fr. 34'738.- engagés à ce jour. Crédit d'étude assainissement piscine (Fr. 50'000.- votés), Fr. 2'100.- engagés à ce jour. Crédit d'ouvrage Caserne du feu SDIS (6'585'000.- votés), Fr. 694'270.- engagés à ce jour. Parcelle 275 au Chêne (crédit voté Fr. 135'500.-), Fr. 129'000.- engagés à ce jour, frais du Registre Foncier à recevoir. Etat de la dette au 01.01.20 : Fr. 29'012'750.-. Etat de la dette à ce jour : Fr. 26'545'000.-, soit une diminution de Fr. 2'467'750.-. Taux moyen de la dette : 0.81%.

M. le Municipal Pascal Lincio fait un court bilan de l'action « On a tous besoin des autres », résultat d'un partenariat public-privé (Municipalité, CMS, Rotary) et Mme Patricia Verbaere qui en fut l'âme. Une centaine de cartons de denrées ont été distribués à des personnes dans le besoin.

Mme la Municipale Sandra Linder informe que pour des questions de sécurité, les parents des élèves de 1 à 4P ont été invités à passer par le sud des bâtiments scolaires du Chêne pour accéder à l'école, en raison du trafic des véhicules communaux.

Vendredi 18 décembre 2020, le personnel du restaurant scolaire a été mis en quarantaine par le médecin cantonal suite à un cas avéré de Covid-19 au sein du personnel. Ayant été avertis à temps, les élèves ont pu soit rentrer chez eux ou amener leur pique-nique sur place. Les enfants n'ont en aucun cas été mis en danger par cette situation. Ce qui a incité le médecin cantonal à mettre le personnel en quarantaine, est que le personnel mangeait sur place et, bien qu'il respectât les distances, cela n'a pas été jugé suffisant. Des mesures ont été prises pour que cette situation ne se reproduise pas. Ces mesures ont également été transmises aux établissements scolaires d'Etoy et Gimel.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier informe sur la caserne du feu. Dans le cadre des appels d'offres, la Municipalité s'était basée sur les sondages faits à l'époque pour identifier les types de matériaux de l'ancienne décharge. Une nouvelle campagne a été entamée pour définir les strates du sous-sol ; les remblais ont été traversés sur 6 à 7 mètres ce qui correspond à l'hypothèse sur laquelle nous avons travaillé, puis il y a des couches médiocres qui n'ont pas été exploitées parce que ce sont du limon et de la glaise, puis à 20 mètres de profondeur, on trouve de la moraine dure. Les techniciens vont maintenant optimiser les longueurs des pieux et prévoir, là où cela est possible, un radier en béton. La moraine dure n'est pas forcément une bonne nouvelle selon les types de pieux qui seront choisis. Il y a probablement plusieurs pistes à explorer et on doit s'attendre à des coûts supplémentaires pour les fondations. La réponse technique et son approche financière seront examinées à la fin du mois de janvier par le Copil.

A la demande de M. Nicolas Suter, absent, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne la liste des nouveaux candidats à la Municipalité : Mme et MM. Yves Charrière, Olivier Gétaz, Lorette Killias Leutwiler, Marc Perrenoud, Jean-Gabriel Rey et Nicolas Suter. Félicitations à eux de tenter cette aventure. Quant aux sortants, il s'agit de M. Michel Crottaz, Mme Sandra Linder et Jean-Christophe de Mestral. Ce qui représente neuf candidats pour 4 postes à pourvoir.

Pour le représentant municipal de la commune de Montherod, M. Claude Ioset annonce les candidatures de MM. Laurent Auchlin et Léopold Spruyt, actuel membre de la municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président clôt ce point de l'ordre du jour.

10. Questions, vœux et divers

M. Thomas Buchanan annonce 65 candidatures pour les 47 sièges aubonnois dont 42 sortants. 22 femmes et 43 hommes, sur deux listes : 33 candidats pour l'Entente Aubonnoise et 32 candidats pour Aubonne Attitude. Les candidats n'ayant pas encore signé la liste pourront le faire en fin de séance. Les mandataires de liste recherchent encore deux ou trois parrains qui se porteront garants, par leur signature, si une nouvelle liste de viennent-ensuite devait être établie durant la législature.

M. Thomas Buchanan s'exprime au nom de M. Charles Gabella, concernant le postulat déposé par ce dernier pour la construction sur la parcelle no 959 en vieille ville. Celui-ci s'interroge sur les mesures adoptées ou celles que la Municipalité prévoit d'adopter pour interdire toute construction sur cette parcelle. Dans quelle phase se trouve la mise à l'enquête du bâtiment, quel est le calendrier du déroulement de la mise à l'enquête, l'analyse et le retour par les services de l'Etat, la prise de position de la Municipalité, les informations aux 450 opposants, les réponses de la Municipalité à ces derniers et une hypothétique date d'un éventuel octroi du permis de construire si les recours sont levés et que la Municipalité accepte ou doit accepter le projet ?

Le vice-président rappelle que la Municipalité peut répondre de suite aux questions posées ou dans une séance ultérieure. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que le dossier est chez leur avocat conseil ; l'enquête est terminée, il confirme les 450 oppositions. La Municipalité maintient son point de vue, ce projet n'est pas acceptable et dès lors, la poursuite des opérations va suivre la voie usuelle, à savoir l'examen de toutes ces interventions, leur détermination par rapport à l'avis de droit à recevoir. La Municipalité attend le retour des services de la Camac qui prendra encore quelques mois. M. le Municipal Michel Crottaz revient sur la zone réservée demandée par M. Charles Gabella, et ce que cela impliquerait. Si la Municipalité décide de le faire, ce sera une mesure très contraignante pour le propriétaire. Il est assez facile pour une Municipalité de s'opposer à la délivrance d'un permis de construire en prenant cet argument. Cependant, il s'agit d'une procédure compliquée qui doit passer

par une approbation du département cantonal compétent, une enquête publique, une décision d'adoption du Conseil communal avec des droits de recours qui pourraient être exploités par le propriétaire, l'architecte ou le promoteur. Selon l'art. 4 de la LATC, si la commune d'Aubonne refuse le permis de construire pour cause de zone réservée, le propriétaire doit être indemnisé pour tous les frais engagés. Ce n'est pas simple mais ce n'est pas cela qui va freiner la Municipalité dans sa volonté.

M. Gérard Ferry fait un appel aux conseillers pour favoriser les restaurateurs privés d'Aubonne en utilisant les mets à l'emporter qu'ils proposent.

M. Yves Charrière revient sur l'action du Rotary Rolle-Aubonne évoquée par M. le Municipal Pascal Lincio qu'il remercie en particulier pour son appui, la commune d'Aubonne pour la logistique en offrant les frais du tout-ménage et la mise à disposition du foyer pour la préparation des cartons du cœur ; le CMS qui a fourni une liste de récipiendaires potentiels (10% de familles et 90% de personnes âgées) puisque la discrétion est de mise dans une action telle que celle-ci. Mme Patricia Verbaere et ses filles sont également remerciées pour tout le travail de stockage et remplissage de la centaine de cartons distribués, les vigneron rotariens d'Aubonne qui ont offert un surplus de cartons. Des fournitures et produits en surplus ont fait le bonheur des petites sœurs de l'Eglise catholique et des scouts d'Aubonne. Le total de cette action se monte à Fr. 8'000.- dont la moitié en marchandises. Enfin, une famille endeuillée a pu bénéficier d'un montant pour l'achat d'un ordinateur destiné au téléenseignement des enfants. Une magnifique action soutenue par une population généreuse.

M. Daniel Blanchard s'inquiète du montant déjà dépensé pour le crédit d'ouvrage de la caserne du feu alors que la construction n'a pas commencé. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral confirme ces chiffres qui font partie des contrats signés pour la mise en place des travaux.

M. Stéphane Cloux remercie du soutien reçu par des conseillers durant les derniers mois de 2020. Ces messages l'ont beaucoup touché et lui ont permis de galvaniser son moral.

Mme Eve Jaquier Butterfield revient sur la demande de construction en vieille ville. Une première demande de construire a été faite dans les années 90, mais refusée non par la commune d'Aubonne, mais par le canton.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président clôt ce point de l'ordre du jour. La séance se termine à 22h15. La prochaine séance aura lieu mardi 16 février 2021 à 20h15 au CCSC.

Au nom du Conseil communal

Le vice-président

La secrétaire

Olivier Gétaz

Jacqueline Cretegny